

**Arrêté n°2024-13
RELATIF A LA COMPOSITION
DU BUREAU DE VOTE
ELECTIONS PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU OU DE LA
PRESIDENT.E
JEUDI 22 FÉVRIER 2024**

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'administration le 21 décembre 2023 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvé par le Conseil d'administration le 21 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023-122 du 12 octobre 2023 relatif à l'organisation de l'élection du/de la Président.e de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2024-008 du 02 février 2024 relatif aux résultats des élections aux trois conseils centraux de l'Université d'Angers, pour les collèges des personnels ;

Vu l'arrêté n°2024-009 du 02 février 2024 relatif aux résultats des élections aux trois conseils centraux de l'Université d'Angers, pour les collèges des usagers ;

Vu l'arrêté n°2024-010 relatif à l'organisation de la désignation des personnalités extérieures du conseil d'administration

Vu la délibération CA002-2024 du conseil d'administration en date du 15 février 2024 relative à l'élection des personnalités extérieures comme membres du Conseil d'Administration

Vu La délibération CA003-2020 du conseil d'administration en date du 17 février 2020 relative à l'élection de M. Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers,

Vu l'arrêté n°2022-143 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUCQUET

**LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE L'UNIVERSITE
ARRETE :**

Article 1^{ER} : CREATION

Un bureau de vote pour l'élection par le Conseil d'Administration du ou de la président.e de l'Université d'Angers le 22 février 2024 est mis en place.

Le bureau de vote procède au dépouillement à la fin de chaque tour de scrutin et dresse le procès-verbal des résultats à chaque tour de scrutin.

Article 2 : COMPOSITION

Le bureau de vote se compose comme suit :

Laurence ESTÈVE, directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles, (DAGJI)
Florence PRUDHOMME, gestionnaire d'instances en charge des élections, (DAGJI)
Isolde LÉBOUC, gestionnaire d'instances (DAGJI)
Jeanne JAHIEL, gestionnaire d'instances (DAGJI).

Fait à Angers,

Le Directeur Général des Services
Didier BOUCQUET
Signé le 19 février 2024